

privilegiées, ne suffisent pas pour remplir le vuide qui se trouve dans nos Revenus par la suppression du Dixième d'imposition, Nous sommes forcez de retrancher pareillement tous les Privileges & Exemptions des Droits de Gabelles & des Aydes, qui sont également à charge, & par la diminution qu'ils causent dans nos Revenus, & par les indemnitez que Nous sommes obligez d'accorder à nos Fermiers. Ces Privileges qui sont un objet considerable par raport à nos Fermes, ne forment qu'un intérêt si mediocre pour chacun de ceux qui en jouissent, que Nous espérons qu'ils feront sans peine ce leger sacrifice à un plus grand bien & pour l'Etat & pour eux mêmes. C'est par un semblable motif que Nous sommes obligez de décharger nos Etats de l'entretien des Lanternes & du nettoyage des rues de de nôtre bonne Ville de Paris, d'autant plus que les Propriétaires des Maisons ont trouvé dans l'augmentation des Loyers de quoi se dédommager de la Finance qu'ils ont payée pour le rachat de cet Entretien, dont la repartition étant faite sur un grand nombre de personnes, devient presque insensible pour chacun d'eux, au lieu qu'elle est considerable pour l'Etat. Au benefice qui Nous reviendra de ces differens retranchemens, Nous joindrons celui qu'une sage œconomie repandue dans toutes les parties de nos Finances & l'extinction de plusieurs charges passageres qui diminuent tous les jours, pourront nous procurer; & par les mesures que nous prenons pour être exactement instruits du produit de chaque espece de Revenus, Nous espérons de les porter à leur juste valeur, en
 sorte